Les conseils de la vie lycéenne : « la culture du dialogue » anti-lycéen

En octobre-novembre 1998, les lycéens s'étaient mobilisés par centaines de milliers contre les réformes gouvernementales. Ils avaient tenté de s'organiser de manière indépendante et centralisée en créant le CIL (Collectif Interacadémique Lycéen) à partir de délégations de plusieurs villes.. Les lycéens, dans le CIL, avaient élaboré une plate-forme qui se prononçait clairement pour le retrait de la réforme Allègre, pour la défense du bac, pour plus de profs Ils centralisaient ainsi leur combat contre le gouvernement de Front Populaire. Il a fallu la trahison de la direction du SNES (principal syndicat enseignant) pour faire refluer le mouvement lycéen. En effet, la direction du SNES, à la veille de la manifestation du 5 novembre 1998, avait annoncé son accord avec les réformes, au lieu d'appeler, comme elle aurait dû le faire, les enseignants à se mobiliser aux côtés des lycéens contre le gouvernement.

Ce même gouvernement met en place cette année des « conseils de la vie lycéenne » à plusieurs niveaux : local, académique et national.
Le ministère, dans ses divers fascicules, nous vante les progrès de la démocratie que ces conseils vont aider à accomplir : « *Le CVL est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges entre lycéens et adultes de la communauté éducative. Vos représentants lycéens s'y expriment librement* » (Conseil des délégués pour la vie lycéenne – Mode d'emploi ; brochure du Ministère de l'Éducation nationale). Cette instance paradisiaque est formée de *« dix lycéens et dix adultes »* (profs, agents, administratifs nommés par le chef d'établissement). Elle est présidée…par le chef d'établissement (et le recteur au niveau académique). Présenté comme solution à tous les problèmes, « *Le CVL est le lieu où sont débattues toutes les questions concrètes qui traversent la vie de votre établissement. (…) Il s'agit de mieux prendre en compte vos attentes afin d'améliorer vos conditions de vie au lycée.* ». Le CVL devrait-il donc aborder en premier lieu la question du nombre d'élèves par classe, ou bien la menace que constituent les TPE pour le bac, en y introduisant le contrôle continu ? Pas du tout. Au nombre des attributions du CVL figure surtout le fait d'être consulté sur les domaines suivants : « *Les principes généraux de l'organisation des études ; l'élaboration du projet d'établissement ; l'organisation du temps scolaire* » et d'autres du même acabit. Donc, le CVL va être le lieu « *de dialogue et d'échanges* » à coup de tomates avec les profs au sujet des emplois du temps, ou pour savoir quel sera le contenu du projet local ? Pas seulement : dans les lycées professionnels, par exemple, un des thèmes les plus abordés par les CVL expérimentaux sont…les stages en entreprises. On sait que les élèves y sont exploités au maximum par les patrons, et à présent, ils pourront donner leur avis sur la meilleure façon d'être exploités.
Car que seront les CVL en réalité ? La brochure du ministère lève un coin du voile : un grand sous-titre : « *Vous associer aux décisions du conseil d'administration* ». Le CVL est une grande instance consultative au sein de laquelle les représentants lycéens « *émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions qui sont systématiquement transmis au conseil d'administration. Les élèves sont ainsi mieux associés au processus de décision* ». Voilà qui est plus clair : le conseil d'administration, où siègent aussi les élus locaux, travaille aujourd'hui à mettre en place les diverses réformes ministérielles, qui imposent la baisse du niveau d'études, la baisse du niveau du bac et sa future destruction comme examen national et anonyme. Grâce au CVL, les lycéens seront associés à cette entreprise…de destruction de leurs conditions de vie et d'études.
Pour la réussite de l'affaire, l'organisation de la mise en place des CVL au niveau national est confiée à un spécialiste soi-disant lycéen : « Monsieur lycée », Thomas Rogé, 23 ans et trois échecs au bac. Il est payé pour cette tâche, par le ministère, 12 000 francs par mois, et n'est « pas du tout politisé », il a juste été conseiller municipal à Milly-la Forêt sur une liste d'union de la gauche (Ouest France, 4/10/2000). Inutile de dire qu'il est enthousiaste pour le projet. « *Les CVL*, dit-il, *instaurent la culture du dialogue dans les lycées* ». (Le Monde, 19/10/2000, page 13). Instaurer cette « culture de dialogue » a une fonction bien précise : « *Au minimum, les conseils de la vie lycéenne fonctionneront donc comme des capteurs des préoccupations des lycéens. S'ils remplissent à plein leur rôle en se mettant à leur écoute, ils pourraient même constituer une assurance « anti-manif » pour les ministres de l'éducation nationale présents et futurs* » (Le Monde, 19/10/2000).
Soyons sérieux : si l'on voulait aujourd'hui améliorer les conditions de vie et d'études des lycéens, le première chose à faire serait de nommer plus de profs et d'agents (et pas des emplois-jeunes), de réduire le nombre d'élèves par classe, de rétablir les horaires d'enseignement supprimés, et donc de retirer les réformes. Le but de Lang et du gouvernement n'est ici que d'obliger les lycéens à mettre eux-mêmes la main à l'application de leurs réformes de destruction. Il est aussi de les dresser contre les profs à grands coups de démagogie.
Le but du gouvernement est enfin d'interdire aux lycéens de se mobiliser, de s'organiser, de créer leurs propres organes de combat indépendants pour la défense de leurs intérêts, avec les enseignants contre le gouvernement et ses réformes destructrices.